RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00852
Numéro SIREN : 811 393 347
Nom ou dénomination : KEPLER

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/006252

SAS Kepler
30 Rue Claude Chappe
97420 LE PORT

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019

© Sage

Téléphone :

Crowe

Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0335 *97

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851		64 851	64 851
ACTIF IMMOBILISÉ	**64 851**		**64 851**	**64 851**
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	336		336	336
Autres créances	60 167		60 167	42 882
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	1 545		1 545	50 089
Charges constatées d'avance	8 500		8 500	
ACTIF CIRCULANT	**70 549**		**70 549**	**93 307**
TOTAL GÉNÉRAL	135 400		135 400	158 158

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réevaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	126 068	65 998
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(2 730)	60 070
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**124 438**	**127 168**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées	52	131
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 510	4 883
Autres dettes	4 400	25 977
Produits constatés d'avance		
DETTES	**10 962**	**30 990**
TOTAL GÉNÉRAL	135 400	158 158

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0335 197

Compte de Résultat Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			61 622
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	0
PRODUIT D'EXPLOITATION		**0**	**61 622**
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		1 821	1 783
Impôts, taxes et versements assimilés		294	564
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			0
CHARGES D'EXPLOITATION		**2 115**	**2 347**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(2 115)**	**59 275**
Produits financiers			12 619
Produits exceptionnels			
Charges financières			8
Charges exceptionnelles		615	
Impôts sur les bénéfices			11 816
BÉNÉFICE OU PERTE		(2 730)	60 070

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses	615	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(2 115)
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(2 115)

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re

Détail des comptes

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9397 0335 97

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations financières	64 851,00	64 851,00	0,00	
26100001 Titres Les Atlantes	1,00	1,00		
26100002 Titres CIM	64 400,00	64 400,00		
26100003 Titres 404 BACHEE	450,00	450,00		
Total I	64 851,00	64 851,00	0,00	
Actif Circulant				
Clients et comptes rattachés	336,35	336,35	0,00	
41100000 Clients	336,35	336,35		
Autres créances	60 167,04	42 881,57	17 285,47	40,31
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	5 908,00		5 908,00	
44566000 TVA dedutible 8.5%		0,03	-0,03	-100,00
44567000 Crédit de TVA à reporter	750,00		750,00	
44583000 Remboursement crédit TVA	1 500,00		1 500,00	
44586000 TVA sur FNP	259,04	131,54	127,50	96,93
45100002 404 BACHEE	51 750,00	42 750,00	9 000,00	21,05
Disponibilités	1 545,33	50 089,36	-48 544,03	-96,91
51211000 BFC	1 545,33	50 089,36	-48 544,03	-96,91
Charges constatées d'avances	8 500,00		8 500,00	
48600000 Charges constatées d'avance	8 500,00		8 500,00	
Total II	70 548,72	93 307,28	-22 758,56	-24,39
Total général (I + II)	135 399,72	158 158,28	-22 758,56	-14,39
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00	0,00	
10130000 Capital souscrit appellé, versé	1 000,00	1 000,00		
Réserve légale	100,00	100,00	0,00	
10610000 Réserve légale	100,00	100,00		
Report à nouveau	126 068,21	65 998,30	60 069,91	91,02
11000000 Report à nouveau (créditeur)	126 068,21	65 998,30	60 069,91	91,02
Résultat de l'exercice	-2 730,03	60 069,91	-62 799,94	-104,54
TOTAL I	124 438,18	127 168,21	-2 730,03	-2,15
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	51,54	130,89	-79,35	-60,62
51860000 Agios et autres à payer	51,54	130,89	-79,35	-60,62
Fournisseurs et comptes rattachés	6 510,00	4 882,50	1 627,50	33,33
40100000 Fournisseurs	3 255,00	3 255,00		
40800000 Fournisseurs - fact. non parvenues	3 255,00	1 627,50	1 627,50	100,00
Autres dettes	4 400,00	25 976,68	-21 576,68	-83,06
44400000 Etat impôts sur les bénéfices		11 816,00	-11 816,00	-100,00
44551000 TVA à décaisser		6 211,00	-6 211,00	-100,00
45500000 Associés - Comptes courants MID	4 400,00	7 949,68	-3 549,68	-44,65
TOTAL III	10 961,54	30 990,07	-20 028,53	-64,63
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	135 399,72	158 158,28	-22 758,56	-14,39

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation En valeur	Variation En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service		61 622,20	-61 622,20	-100,00
70600000 Prestations de services		61 622,20	-61 622,20	-100,00
Autres produits	0,16	0,01	0,15	1500,00
75800000 Produits divers de gestion courante	0,16	0,01	0,15	1500,00
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	0,16	61 622,21	-61 622,05	-100,00
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	1 821,19	1 783,16	38,03	2,13
62260000 Honoraires	1 500,00	1 500,00		
62700000 Services bancaires et assimilés	321,19	283,16	38,03	13,43
Impôts, taxes et versements assimilés	294,00	564,00	-270,00	-47,87
63511000 CFE	294,00	564,00	-270,00	-47,87
Autres charges		0,22	-0,22	-100,00
65800000 Charges de gestion courante		0,22	-0,22	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	2 115,19	2 347,38	-232,19	-9,89
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 115,03	59 274,83	-61 389,86	-103,57
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits financiers (III)		12 619,00	-12 619,00	-100,00
76100000 Produits de participations		12 619,00	-12 619,00	-100,00
Charges financières (V)		7,92	-7,92	-100,00
66160000 Intérêts bancaires (escompte...)		7,92	-7,92	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)	615,00		615,00	
67120000 Pénalités et amendes fiscales	615,00		615,00	
Impôts sur les bénéfices (VII)		11 816,00	-11 816,00	-100,00
69500000 Impôts sur les bénéfices		11 816,00	-11 816,00	-100,00
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	-2 730,03	60 069,91	-62 799,94	-104,54
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Divers	615,00		-615,00	-100,00
Déductions				
Abatt sur bénéf et exonérat° des ent. nvlles				
Divers				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	2 115,03	-2 115,03	-100,00
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	2 115,03	-2 115,03	-100,00

Annexe

© Sage

Crowe

Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0335 197

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles & Méthodes Comptables

(Code du commerce – articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

c) Stocks :

Néant

d) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autre mention

Les évènements liés à la crise sanitaire actuelle (COVID 19), n'ont pas d'impact significatif sur les comptes 2019. L'ajustement des comptes clos au 31 décembre 2019 n'est donc pas nécessaire.

Compte tenu de l'imprévisibilité de l'évolution de cette crise et de ses conséquences, les incertitudes sont susceptibles d'affecter la pertinence de l'information comptable. Les impacts ne sont pas connus à ce jour.

Immobilisations - Amortissements

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851			64 851
TOTAL GÉNÉRAL	64 851			64 851

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 569 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0335 197

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1. Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 503 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9897 0335 *97

Crowe

Smart decisions. Lasting value.

KEPLER
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

30 RUE CLAUDE CHAPPE
97 420 LE PORT

EXERCICE CLOS 31/12/2019

Crowe

KEPLER

SASU au capital de 1 000 EUROS

Siège social :

30, rue Claude CHAPPE ZAC 2000
9 7420 Le Port

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société KEPLER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par l'associé unique le 11/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 64 851 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « b » de l'annexe.

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaires notamment dans le cadre de l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation.

Crowe

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Crowe

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-DENIS
Le 08 Juin 2020

A. LALA
Commissaire aux Comptes

Crowe
Réunion Audit & Consulting
Anciennement techno'pole experts

Smart decisions. Lasting value.

KEPLER
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

30 RUE CLAUDE CHAPPE
97 420 LE PORT

EXERCICE CLOS 31/12/2019

Crowe
Réunion Audit & Consulting
Anciennement techno'pole experts

KEPLER

SASU au capital de 1 000 EUROS

Siège social :

30, rue Claude CHAPPE ZAC 2000
9 7420 Le Port

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société KEPLER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par l'associé unique le 11/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 64 851 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « b » de l'annexe.

Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaires notamment dans le cadre de l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'associé unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-DENIS
Le 08 Juin 2020

Abdoullah LALA
Commissaire aux Comptes



SAS Kepler
30 Rue Claude Chappe
97420 LE PORT
1

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019

© Sage

Téléphone :

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 569 562 293 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9397 0035 97

Bilan Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851		64 851	64 851
ACTIF IMMOBILISÉ	**64 851**		**64 851**	**64 851**
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	336		336	336
Autres créances	60 167		60 167	42 882
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	1 545		1 545	50 089
Charges constatées d'avance	8 500		8 500	
ACTIF CIRCULANT	**70 549**		**70 549**	**93 307**
TOTAL GÉNÉRAL	135 400		135 400	158 158

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réevaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	126 068	65 998
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(2 730)	60 070
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**124 438**	**127 168**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées	52	131
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 510	4 883
Autres dettes	4 400	25 977
Produits constatés d'avance		
DETTES	**10 962**	**30 990**
TOTAL GÉNÉRAL	135 400	158 158

© Sage

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00035 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9997 0335 197

Compte de Résultat Simplifié

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			61 622
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	0
PRODUIT D'EXPLOITATION		**0**	**61 622**
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		1 821	1 783
Impôts, taxes et versements assimilés		294	564
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			0
CHARGES D'EXPLOITATION		**2 115**	**2 347**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(2 115)**	**59 275**
Produits financiers			12 619
Produits exceptionnels			
Charges financières			8
Charges exceptionnelles		615	
Impôts sur les bénéfices			11 816
BÉNÉFICE OU PERTE		(2 730)	60 070

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses	615	
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(2 115)
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(2 115)

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : aud@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE - 9397 0035 97

Détail des comptes



© Sage

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 69202 - DIECCTE - 9897 0335 '97

Bilan Simplifié (2033A)

	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations financières	64 851,00	64 851,00	0,00	
26100001 Titres Les Atlantes	1,00	1,00		
26100002 Titres CIM	64 400,00	64 400,00		
26100003 Titres 404 BACHEE	450,00	450,00		
Total I	64 851,00	64 851,00	0,00	
Actif Circulant				
Clients et comptes rattachés	336,35	336,35	0,00	
41100000 Clients	336,35	336,35		
Autres créances	60 167,04	42 881,57	17 285,47	40,31
44400000 Etat impôts sur les bénéfices	5 908,00		5 908,00	
44566000 TVA deductible 8.5%		0,03	-0,03	-100,00
44567000 Crédit de TVA à reporter	750,00		750,00	
44583000 Remboursement crédit TVA	1 500,00		1 500,00	
44586000 TVA sur FNP	259,04	131,54	127,50	96,93
45100002 404 BACHEE	51 750,00	42 750,00	9 000,00	21,05
Disponibilités	1 545,33	50 089,36	-48 544,03	-96,91
51211000 BFC	1 545,33	50 089,36	-48 544,03	-96,91
Charges constatées d'avances	8 500,00		8 500,00	
48600000 Charges constatées d'avance	8 500,00		8 500,00	
Total II	70 548,72	93 307,28	-22 758,56	-24,39
Total général (I + II)	135 399,72	158 158,28	-22 758,56	-14,39
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000,00	1 000,00	0,00	
10130000 Capital souscrit appellé, versé	1 000,00	1 000,00		
Réserve légale	100,00	100,00	0,00	
10610000 Réserve légale	100,00	100,00		
Report à nouveau	126 068,21	65 998,30	60 069,91	91,02
11000000 Report à nouveau (créditeur)	126 068,21	65 998,30	60 069,91	91,02
Résultat de l'exercice	-2 730,03	60 069,91	-62 799,94	-104,54
TOTAL I	124 438,18	127 168,21	-2 730,03	-2,15
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	51,54	130,89	-79,35	-60,62
51860000 Agios et autres à payer	51,54	130,89	-79,35	-60,62
Fournisseurs et comptes rattachés	6 510,00	4 882,50	1 627,50	33,33
40100000 Fournisseurs	3 255,00	3 255,00		
40800000 Fournisseurs - fact. non parvenues	3 255,00	1 627,50	1 627,50	100,00
Autres dettes	4 400,00	25 976,68	-21 576,68	-83,06
44400000 Etat impôts sur les bénéfices		11 816,00	-11 816,00	-100,00
44551000 TVA à décaisser		6 211,00	-6 211,00	-100,00
45500000 Associés - Comptes courants MID	4 400,00	7 949,68	-3 549,68	-44,65
TOTAL III	10 961,54	30 990,07	-20 028,53	-64,63
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	135 399,72	158 158,28	-22 758,56	-14,39

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - OIECCTE : 9397 0235 97

Détail des Comptes

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)

	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation En valeur	Variation En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de service		61 622,20	-61 622,20	-100,00
70600000 Prestations de services		61 622,20	-61 622,20	-100,00
Autres produits	0,16	0,01	0,15	1500,00
75800000 Produits divers de gestion courante	0,16	0,01	0,15	1500,00
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	0,16	61 622,21	-61 622,05	-100,00
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres charges externes	1 821,19	1 783,16	38,03	2,13
62260000 Honoraires	1 500,00	1 500,00		
62700000 Services bancaires et assimilés	321,19	283,16	38,03	13,43
Impôts, taxes et versements assimilés	294,00	564,00	-270,00	-47,87
63511000 CFE	294,00	564,00	-270,00	-47,87
Autres charges		0,22	-0,22	-100,00
65800000 Charges de gestion courante		0,22	-0,22	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	2 115,19	2 347,38	-232,19	-9,89
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 115,03	59 274,83	-61 389,86	-103,57
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits financiers (III)		12 619,00	-12 619,00	-100,00
76100000 Produits de participations		12 619,00	-12 619,00	-100,00
Charges financières (V)		7,92	-7,92	-100,00
66160000 Intérêts bancaires (escompte...)		7,92	-7,92	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)	615,00		615,00	
67120000 Pénalités et amendes fiscales	615,00		615,00	
Impôts sur les bénéfices (VII)		11 816,00	-11 816,00	-100,00
69500000 Impôts sur les bénéfices		11 816,00	-11 816,00	-100,00
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	-2 730,03	60 069,91	-62 799,94	-104,54
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Divers	615,00		-615,00	-100,00
Déductions				
Abatt sur bénéf et exonérat° des ent. nvlles				
Divers				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	2 115,03	-2 115,03	-100,00
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	0,00	2 115,03	-2 115,03	-100,00

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 69202 - DIECCTE : 9997 0235 197

Annexe

© Sage

COMPTES ANNUELS JOINTS AU RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting S/
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Den
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 503 562 393 G3035 - APE : 6920Z - DIRECTE

Immobilisations - Amortissements

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	64 851			64 851
TOTAL GÉNÉRAL	**64 851**			**64 851**

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6320Z - DIECCTE : 9397 0335 [illegible]

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

SAS Kepler

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 05/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Crowe
Crowe Réunion Audit & Consulting SAS
1, Rue Roland Garros 97400 Saint-Denis
Tél : 0262 90 89 00 - Fax : 0262 90 89 01
@ : ad@crowe.re - Site : www.crowe.re
SIRET : 509 562 393 00033 - APE : 6920Z - DIECCTE : 9997 0031 [illegible]